



## COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS



### COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2011

Président : M. BOUCHEZ Michel

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A.  
Adjoints – BIELKIN L. SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D.  
JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLEND A. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers  
Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : SZAT S. et PAW R. Adjoints - BOUKHATEB N. et  
BELHAJ M. Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : BUYCK I. Conseillère Municipale

ABSENTS : MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNHOUDT A. Conseillers  
Municipaux

SECRETAIRE: MOLEND A. Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

#### **1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D' ASSISES :**

En application de la Loi et de la procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort des  
personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises du Pas-de-Calais en 2012.

#### **2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article  
L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- désignation d'un avocat pour procédure contre les gens du voyage
- contrat de maintenance des sites informatiques des écoles
- remboursement d'un sinistre
- travaux de création d'un circuit régulé pour les salles R+1 Hôtel de Ville
- travaux de remise en état de la toiture du local de pêche au parc des Ruissoirs.

Sous la Présidence de Madame HOCHART Donata, Adjointe au Maire, et hors la présence de  
Monsieur BOUCHEZ Michel, Maire, ont été présentés à délibération du Conseil Municipal,  
les comptes administratifs Exercice 2010 de la Commune, de la Zone Industrielle et du  
Budget « Energies Renouvelables » :

#### **3/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010**

##### **Section de Fonctionnement :**

Recettes : 6 703 038.49 €

Dépenses : 4 013 180 36 €

Excédent de Fonctionnement : 2 689 858.13 €

##### **Section d'Investissement :**

Recettes : 7 278 569.95 €

Dépenses : 3 029 005.29 €

Excédent d' Investissement : 4 249 564.66 €



Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de 6 272 076.69 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 1 638 834.03 €, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 1 051 024.10 €.

Le Compte administratif de la Commune pour l'exercice 2010 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2011 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal félicite le Maire pour sa bonne gestion du budget communal.

#### **4/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2010**

##### **Section de fonctionnement**

Recettes : 27 786.65 €

Dépenses : 8 613.43 €

Excédent de fonctionnement : 19 173.22 €

##### **Section d'investissement :**

Recettes : 4 178.13 €

Dépenses : 0

Excédent d'investissement : 4 178.13 €

Le compte administratif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2010 est adopté à l'unanimité.

#### **5/ COMPTE ADMINISTRATIF - ENERGIES RENOUVELABLES – EXERCICE 2010**

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes : 0 €      Dépenses : 0 €

Le Compte administratif du budget « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2010 est adopté à l'unanimité.

#### **6/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2010**

#### **7/ COMPTE DE GESTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2010**

#### **8/COMPTE DE GESTION – ENERGIES RENOUVELABLES – ANNEE 2010**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont adopté à l'unanimité les comptes de gestion de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget « Energies Renouvelables », dressés pour l'exercice 2010 par Monsieur le Trésorier de Lens-Municipale.

#### **9/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ANNEE 2010 :**

Le Maire a rappelé à l'assemblée que la Municipalité a perçu en 2010 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, la somme de 687 751 € et a présenté conformément à la Loi N° 91-429 du 13 mai 1991 le rapport d'utilisation de cette somme, à savoir que la dotation a permis de financer :

- un poste d'agent de développement social permanent à temps complet
- les séjours d'été, des séjours à la neige et des sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,



les centres de loisirs des mois de juillet et août 2010 à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,

l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire

les quartiers d'été consistant en l'animation des quartiers de la commune notamment en développant les échanges et les rencontres des habitants des différents quartiers de la commune afin de permettre aux personnes ne partant pas en vacances d'accéder aux loisirs .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au rapport présenté.

### **10/ BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES – ANNEE 2010**

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995 et à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a présenté le bilan des opérations immobilières réalisées en 2010, à savoir :

Les acquisitions suivantes :

- immeuble sis 12 route Nationale
- immeuble sis 222 rue du Général Leclerc
- immeuble sis 85 route Nationale
- immeuble sis 7 rue Jean Jaurès
- immeubles sis 3 et 5 rue Jean Jaurès
- immeuble sis 18 rue Pasteur
- terrain AB 138 sis 28 rue Robespierre
- terrain AB 674 – 676 sis 50 rue Robespierre
- terrain AE 4 sis 160 rue du Général Leclerc
- parcelle de terrain AL 39 sise rue Gustave Delory

ces immeubles étant destinés à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction , la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, en recherchant la création d'équipement public, et répondre à la maîtrise de la densité urbaine mise en place par le SCOT, préconisée lors du Grenelle de l'Environnement.

ainsi que les cessions suivantes :

- les parcelles AB 969 – 970 et 971 sises 40 Avenue Michel Bouchez
- les parcelles AB 974- 975 - 976 – 980 – 981 – 982 – 983 -984 et 986 sises rue Louis Pasteur.

Le Conseil Municipal a pris acte et a adopté à l'unanimité le bilan des opérations immobilières réalisées pendant l'exercice 2010.

### **11/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2011, aux deux associations locales suivantes :

- Le Comité d'Animation du 9 : 600 euros
- Le Sporting-Club Fouquierois : 400 euros.



## **12/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L' ASSOCIATION « ACTIONS SPORTS NATURE NORD-PAS-DE-CALAIS » POUR L' ORGANISATION DU GRAND RAID 2011 :**

Afin de promouvoir les sports et activités physiques liés à la nature, Monsieur le Maire a informé que la Commune accueillera le vendredi 24 juin 2011, le Grand Raid 2011, organisé par Actions Sports Nature Nord-Pas-de-Calais.

Afin de soutenir cet événement qui sera marqué par l'arrivée d'une étape dans notre commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention « Site d'Accueil » et décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000 euros.

## **13/ FETE NATIONALE DU 14 JUILLET :**

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser des jeux, le 14 juillet 2011, pour les enfants âgés de moins de 15 ans et vote un crédit de 450 €.

## **14/ TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :**

Le Conseil Municipal, sur proposition de son Président, décide à l'unanimité, une augmentation de 2% des tarifs de la restauration scolaire. Ces tarifs qui prendront effet le 29 août 2011, sont fixés comme suit :

- ▶ 2.85 € par repas et par jour pour le 1<sup>er</sup> enfant
- ▶ 2.55 € par repas et par jour pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- ▶ 2.29 € par repas et par jour pour le 3<sup>ème</sup> enfant
- ▶ 2.28 € par repas et par jour pour les accompagnateurs
- ▶ 6.32€ par repas et par jour pour les commensaux
- ▶ 1.55 € par repas et par jour pour les enfants accueillis dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé.

Il est rappelé que le tarif de la restauration scolaire n'avait pas été augmenté l'année dernière et que l'augmentation de 2% reste nettement inférieure à l'inflation, estimée sur 2 ans à près de 6%.

## **15/ CENTRES DE LOISIRS JUILLET ET AOUT 2011 – TARIF JOURNALIER D'ACCUEIL DES ENFANTS BENEFICIANT D' UN PROTOCOLE D' ACCUEIL INDIVIDUALISE :**

Le Conseil Municipal, sur proposition de son Président, décide de modifier le tarif d'accueil journalier des enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé et fréquentant les centres de loisirs des mois de juillet et août 2011. Considérant que ces enfants sont encadrés la journée entière, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif d'accueil journalier à 5.15 euros. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **16/ TARIF POUR LA COMMUNICATION DE COPIES DE LISTES ELECTORALES SUR CEDEROM :**



Pour répondre à une demande liée à l'élection présidentielle de 2012, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier la délibération instituant la régie de recettes pour la perception des droits de délivrance des photocopies de documents au public, en la complétant par les modalités de communication de copies de listes électorales sur cédérom. En application du décret du 6 juin 2001, le cédérom sera facturé 2.75 €.

### **17/ CONVENTION AVEC L' ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'INSERTION 3ID POUR L' ANNEE 2011:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler la convention relative au dispositif « brigades vertes », à intervenir avec l'Association Intercommunale d'Insertion 3ID, dans la limite de 272 heures, pour l'année 2011.

### **18/ CHAMBRE FUNERAIRE : RAPPORT D' ACTIVITE POUR LES ANNEES 2009 ET 2010 :**

Le Conseil Municipal a pris acte et a adopté à l'unanimité le compte rendu d'activité pour les années 2009 et 2010, adressé par la Société OGF (Pompes Funèbres Générales), ayant reçu délégation pour la gestion de la chambre funéraire.

### **19/ CHAMBRE FUNERAIRE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :**

Par délibération du 29 juin 2006, la gestion de la chambre funéraire a été déléguée sous forme d'affermage, pour une durée de cinq ans. La période s'achevant, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de déléguer à nouveau la gestion du funérarium, sous forme d'affermage, pour une durée de cinq ans, et de retenir la procédure dite simplifiée en vertu de l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **20/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

La délibération du 17 février 2009 ayant été annulée par décision judiciaire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la reconduction du contrat à durée déterminée, d'un rédacteur non titulaire, affecté au service communication de la ville.

### **21/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le renouvellement pour une année : des contrats de 3 agents non titulaires employés à la sécurité des écoles et de 3 agents employés en renfort en école maternelle

### **22/ LOTISSEMENT RUE DE LA SUCRERIE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION PUBLIQUE D' AMENAGEMENT**

La Convention Publique d'Aménagement, confiant à ADEVIA l'aménagement du lotissement de la rue de la Sucrerie, devrait se conclure le 8 juillet 2011. Afin de pouvoir procéder à la remise des ouvrages et finaliser la commercialisation du dernier lot, le Conseil Municipal,



décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 3 , prolongeant d'une année, soit jusqu'au 8 juillet 2012, la durée de la convention publique d'aménagement relatif au lotissement – rue de la Sucrierie.

### **23/DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE BUS DU STADE LEO LAGRANGE :**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la voirie, engagés par la commune, et afin de permettre la mise en accessibilité de l'arrêt de bus du stade Léo Lagrange, le Conseil Municipal , à l'unanimité , décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la demande de financement.

### **24/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2011- pour les travaux d'extension de la Salle « Ziarkowski » - Modificatif :**

Par délibération du 13 avril 2011, le Conseil Municipal a sollicité une subvention dans le cadre de la DTER, pour les travaux d'extension de la Salle « Ziarkowski ». Compte tenu de sujétions techniques majorant le montant estimatif des travaux, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de compléter la demande de subvention avec le nouvel estimatif des travaux et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **25/ MOTION du CONSEIL MUNICIPAL**

le Conseil Municipal, réuni ce 7 juin 2011 , a décidé à l'unanimité la motion suivante :  
« Le Conseil Municipal de Fouquières-Lez-Lens :

- confirme son soutien à la réalisation du Transport Collectif en Site Propre qui, allant de Liévin à Noyelles-Godault, traversera la commune en empruntant la rue Roger Salengro,
- confirme son opposition totale à l'installation du Centre de Maintenance et de Remisage (CDMR) sur la zone classée N de son territoire située sur le site de l'ancien carreau de la Fosse 3 des Mines de Courrières,

Il s'agit en effet d'un **ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER** (PLU approuvé le 31 janvier 2005)

Alors que chacun dénonce l'insuffisance d'espaces boisés dans notre région et tandis que de nombreuses collectivités territoriales de notre région engagent des politiques de boisement, il serait invraisemblable d'envisager la destruction d'une telle zone située au sein même du **CŒUR URBAIN** de notre Ancien Bassin Minier.